

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE

COMPTE ADMINISTRATIF 2022



L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune ;

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées en 2022. En vertu de l'article L 1612-12 du CGCT, l'arrêté des comptes est constitué par le vote de l'organe délibérant sur le compte administratif, après transmission du compte de gestion établi par le comptable au plus tard le 1^{er} juin de l'année suivant l'exercice. Le conseil municipal arrête, lors de la même séance, tant le compte administratif que le compte de gestion et ce vote doit avoir lieu avant le 30 juin ; Le compte administratif 2022 a été voté le 29 mars 2023.

Dès lors qu'une collectivité dispose d'un site internet, la présente note y est mise en ligne, les documents budgétaires doivent être mis en ligne et accessibles gratuitement dans un délai d'un mois après leur adoption conformément au décret n°2016-834 du 23 juin 2016 ou sur simple demande au secrétariat de la mairie aux heures d'ouverture des bureaux.

COMPTE ADMINISTRATIF 2022 - BUDGET PRINCIPAL

	Exercice 2022	Pour mémoire Exercice 2021
Résultat section de fonctionnement de l'exercice	203 955,50 €	373 271,22 €
Résultat de clôture fonctionnement (exercice + résultat reporté n-1)	1 004 913,75 €	1 041 032,89 €
Résultat section d'investissement de l'exercice	-19 467,34 €	-55 277,01 €
Résultat cumulé investissement (exercice + résultat reporté n-1)	-264 914,46 €	-245 447,12 €
Besoin (-) ou excédent de financement section d'investissement avec RAR (restes à réaliser)	-191 143,88 €	-240 074,64 €
Résultat définitif ensemble du budget	813 769,87 €	800 958,25 €

Les RAR (restes à réaliser) constituent les dépenses engagées non mandatées et les recettes certaines n'ayant pas donné lieu à l'émission d'un titre, au 31 décembre.

SECTION DE FONCTIONNEMENT

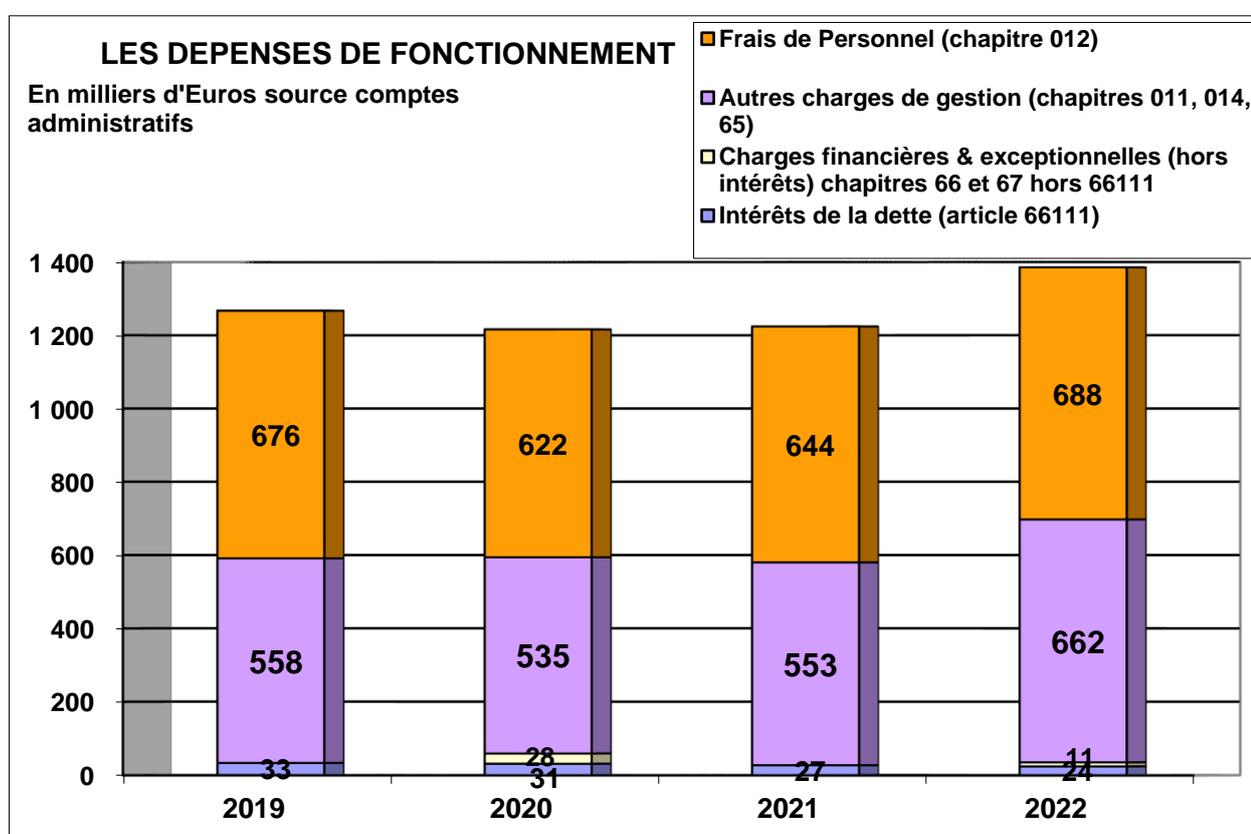
Le budget de fonctionnement permet à la collectivité d'assurer le quotidien. La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

I) Dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement incluent : l'entretien et les charges des bâtiments communaux, les salaires du personnel communal, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les prévisions et les réalisations

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT			
		Budget prévisionnel 2022	Compte administratif 2022
011	Charges à caractère général	575 621,00 €	509 537,92 €
012	Charges de personnel	720 600,00 €	687 641,74 €
014	Atténuation de produits	1 329,00 €	1 329,00 €
65	Autres charges gestion courante	157 405,00 €	151 911,15 €
66	Charges financières	38 304,00 €	33 491,53 €
67	Charges exceptionnelles	6 000,00 €	750,00 €
68	Dotations aux amortissements et provisions	120 600,00 €	120 600,00 €
022	Dépenses imprévues	20 709,78 €	
042	Dépenses d'ordre de fonctionnement	36 794,16 €	36 794,16 €
023	Virement à la section d'investissement	748 342,98 €	
	Total dépenses réelles	1 640 568,78 €	1 505 261,34 €
	TOTAL DEPENSES	2 425 705,92 €	1 542 055,50 €



Chapitre 012 charges de personnel

Frais de personnel (chapitre 012) / dépenses réelles de fonctionnement (%) : En 2022 les frais de personnel ont constitué 45,68 % des dépenses réelles de fonctionnement réalisées. En moyenne ceux-ci représentent 35 à 50 % des dépenses de fonctionnement d'un budget communal.

Article	Principales variations par rapport à 2021
6218 - Autre personnel extérieur	+ 4 751,04 €
6411 - Personnel titulaire	+ 37 600,53 €
6413 – Personnel non titulaire	- 12 907,77 €
6451 - Cotisations à l'U.R.S.S.A.F.	+ 7 179,29 €

Le décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022 a revalorisé de 3,50 % le point d'indice de rémunération dans la fonction publique.

A compter du 1er janvier 2022 est entrée en vigueur une cotisation au taux de 0,05 % pour le financement de la formation des apprentis versée au CNFPT (Centre national de la fonction publique territoriale).

En 2022, la collectivité a également recruté des agents contractuels pour effectuer le recensement de la population (le précédent recensement avait eu lieu en 2019). De fait, si l'article 6413 est en diminution, ces recrutements ont augmenté la masse salariale sur l'exercice 2022.

3 agents contractuels en 2021 ont été nommés stagiaires fonctionnaires et rémunérés sur l'article du personnel titulaire en 2022.

Chapitre 011 charges à caractère général

Ce chapitre comporte notamment les charges suivantes : électricité, gaz, eau, téléphone, chauffage, carburant, repas scolaires, fournitures scolaires, fournitures administratives, frais d'affranchissement, contrats de maintenance, primes d'assurance, fournitures et travaux pour l'entretien des bâtiments, de la voirie.

Article	Principales variations par rapport à 2021	Commentaires variation
605 - Achats de matériel, équipements et travaux	+ 20 601,72 €	Des travaux de câblage et branchement ont été réalisés rue Emile MONBRIAL en 2022. La commune n'étant pas propriétaire des réseaux, cette dépense ponctuelle et non durable, a été imputée en fonctionnement.
615232 - Entretien et réparations réseaux	+ 17 869,75 €	Cette variation s'explique par le décalage comptable sur l'exercice 2022 de la facturation en janvier 2022 de l'entretien de l'éclairage public du 2 nd semestre 2021. On peut citer également le remplacement groupé d'ampoules au stade municipal pour éviter des remplacements successifs qui se seraient en définitive avérés plus onéreux.
637 - Autres impôts, taxes, ...(autres organismes)	+ 14 117,70 €	Par délibération du 14 octobre 2021, le Comité syndical du SIRTOM de la Région de BRIVE a opté pour la redevance spéciale incitative aussi bien pour les professionnels que pour les collectivités. L'institution de la Redevance spéciale est codifiée par l'article L2333-78 du Code Général des Collectivités Territoriales. Ainsi, les déchets provenant des mairies, salles des fêtes, ateliers municipaux, écoles, cantine, des foires, lieux de fêtes publiques, etc sont concernés. Un coût au litre pour les ordures ménagères résiduelles et pour le tri est appliqué. Cette redevance d'un montant de 14 117,70 € a constitué une charge nouvelle pérenne pour la commune.
6232 - Fêtes et cérémonies	+ 10 491,05 €	Sont payés sur cet article les dépenses suivantes : illuminations Noël, repas des aînés, foires, vœux, vernissage exposition, feux d'artifices, vin d'honneur, fleurs pour cérémonies, mariages, obsèques, prix pour le fleurissement. L'ensemble des marchés de producteurs de pays en 2022 ont été des marchés festifs, de fait des prestations musicales ont été payées à cet effet. Les dépenses réalisées sur ce poste sont revenues à une enveloppe traditionnelle avant COVID (en 2019 : 40 963,59 € de dépenses, 36 167,43 € en 2022), les années 2020 et 2021 ayant été marquées par des restrictions de regroupements de population ou à caractère festif.

62876 - Remboursement de frais à un GFP (groupement à fiscalité propre) de rattachement	+ 9 139,64 €	9 139,64 € ont été versés en 2022 pour financer le poste de chef de projet du programme "petites villes de demain", programme national qui vise à améliorer la qualité de vie dans les petites centralités et les territoires ruraux. La commune de Beaulieu-sur-Dordogne contribue à hauteur d'un quart de la dépense totale, les communes de Meyssac, Beynat et la communauté de communes Midi Corrèzien pour les quarts restants.
63512 - Taxes foncières	+ 6 542,55 €	Suite à des acquisitions foncières une augmentation de ce poste a été constatée. Après contact pris avec les services fiscaux des possibilités d'exonération permanente pour certains types de locaux récemment acquis sont en cours d'instruction en raison de leur changement d'usage.
60612 - Énergie - Électricité	+ 5 186,52 €	2022 a été marquée par la réutilisation plus régulière de locaux à vocation associative en raison des allègements de protocoles sanitaires instaurés pour lutter contre le COVID19. Il s'agit pour cet article là encore d'un retour à un montant traditionnel (en 2019 79 538.96 €, en 2022 69 470,91 €).

On peut souligner la sensibilité de certains postes à l'inflation : 60621 Combustibles + 4 239,75 € par rapport à 2021 (*combustibles liquides +37,80 % variation décembre 2022/décembre 2021 source INSEE, combustibles solides + 52,10 % variation décembre 2022/décembre 2021 source INSEE*).

Enfin, de nouveaux bâtiments achetés en 2021 ont été rajoutés au contrat d'assurance communal.

Chapitre 65 charges de gestion courante

Ce chapitre correspond notamment à la participation annuelle versée au syndicat mixte BELLOVIC pour les travaux de voirie, au versement des indemnités et cotisations des élus, aux subventions attribuées aux associations.

Article	Principales variations par rapport à 2021	Commentaires variation
6533 - Cotisations de retraite	+ 1 344,89 €	Le décret n° 2022-994 du 7 juillet 2022 a revalorisé de 3,50 % le point d'indice de rémunération dans la fonction publique, impactant également le chapitre sur lequel sont versées les indemnités de fonction et par voie de conséquence les cotisations afférentes.
6574 - Subventions de fonctionnement aux associations et autres	+ 12 135,34 €	Une subvention au comité de fêtes a été notamment de nouveau versée en 2022 pour un montant de 12 000 €.

Chapitre 68 Dotations provisions semi-budgétaires

En 2022 une provision a été constituée à hauteur de 120 000 € pour anticiper la clôture comptable du budget annexe éco-lotissement la Michoune considérant le prix de vente inférieur au prix de revient consenti sur les ventes de lots dans un souci d'attractivité pour cette opération d'aménagement.

II) Recettes de fonctionnement

Les recettes réelles sont les atténuations de charges, les produits issus de la fiscalité directe locale, les dotations de l'État (dont la dotation globale de fonctionnement) et les participations d'autres collectivités, les produits des services, les revenus des immeubles communaux.

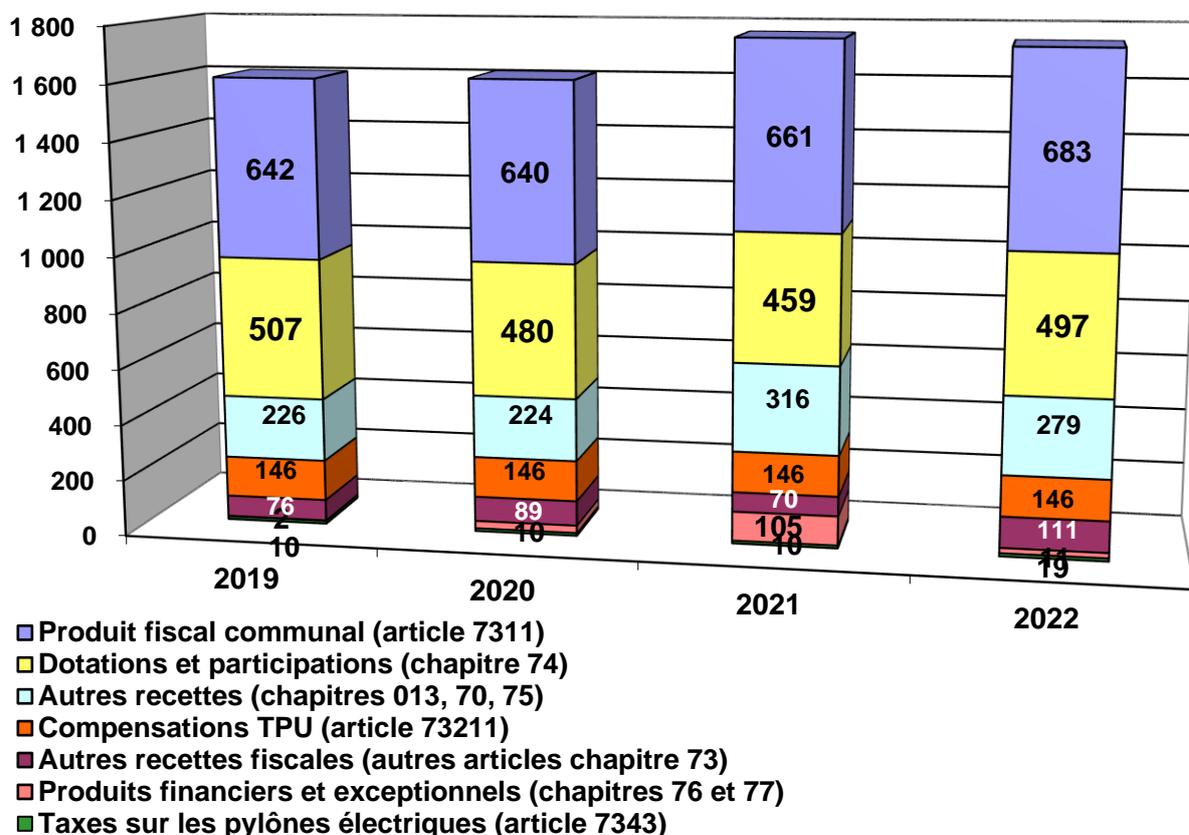
Les prévisions et les réalisations

RECETTES DE FONCTIONNEMENT			
		Budget prévisionnel 2022	Compte administratif 2022
013	Atténuations de charges	20 000,00 €	37 324,81 €
70	Produits des services	109 600,00 €	152 394,72 €
73	Impôts et taxes	911 735,36 €	950 586,13 €
74	Dotations et participations	505 830,00 €	497 408,20 €
75	Autres produits de gestion courante	67 000,00 €	89 328,01 €
77	Produits exceptionnels	5 582,31 €	18 969,13 €
042	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000,00 €	
R002	Résultat reporté	800 958,25 €	
	Total recettes réelles	1 619 747,67 €	1 746 011,00 €
	Total recettes	2 425 705,92 €	1 746 011,00 €

LES RECETTES DE FONCTIONNEMENT

(Recettes de l'exercice, hors résultat reporté)

En milliers d'Euros source comptes administratifs



Travaux effectués en régie pris en compte dans le graphique ci-dessus

Chapitre 73 Impôts et taxes

Article	Principales variations par rapport à 2021	Commentaires variation
7311 – Taxes foncières et d'habitation	+ 21 861 €	Le maintien en 2022 des taux d'imposition 2021 avait été voté par le conseil municipal. En 2022 cependant le coefficient national de revalorisation des bases d'imposition a augmenté de 3.40 %, augmentant par voie de conséquence le produit fiscal.

Autres recettes fiscales du chapitre 73 Impôts et taxes

Article	Principales variations par rapport à 2021	Commentaires variation
7351 Taxe consommation finale d'électricité	+ 28 663,77 €	La FDEE 19 (fédération départementale d'électrification et d'énergie de la Corrèze) reverse aux communes membres la taxe communale sur la consommation finale d'électricité calculée sur le volume d'électricité consommée. La variation en 2022 est due à la constatation différée sur l'exercice 2022 d'un trimestre de reversement de cette taxe. Par ailleurs, en lieu et place des collectivités adhérentes et conformément à la loi du 15 juin 1906, la FDEE 19 est propriétaire de toutes les lignes HTA (moyenne-tension), BT (basse-tension) aériennes et souterraines et de tous les postes HTA/BT situés sur son territoire. Le concessionnaire (ENEDIS), « locataire » des réseaux qu'il utilise pour distribuer l'électricité verse une redevance annuelle reversée aux communes membres dont le montant a été par ailleurs plus important sur 2022.
7381 Taxe additionnelle aux droits de mutation	+ 10 616,93	Il a été constaté une augmentation en 2022 du versement annuel de cette taxe départementale basée sur le prix et le nombre de cessions de biens immobiliers.

Chapitre 74 Dotations et participations :

Ce chapitre concerne essentiellement les dotations de l'Etat.

Article	Principales variations par rapport à 2021	Commentaires variation
7411 - Dotation forfaitaire	- 6 385,00 €	Son montant est notifié chaque année par l'Etat.
74127 - Dotation nationale de péréquation	- 2 766,00 €	Son montant est notifié chaque année par l'Etat.
7484 - Dotation de recensement	+ 2 603,00 €	La commune a réalisé en 2022 le recensement de la population et perçu une dotation de l'Etat à cet effet.
744 - FCTVA	+ 4 765,88 €	La commune récupère la TVA sur des dépenses de fonctionnement éligibles réalisées au cours de l'exercice. Cette recette varie donc suivant les dépenses de l'exercice.
74121 - Dotation de solidarité rurale	+ 6 751,00 €	Son montant est notifié chaque année par l'Etat.
74748 - Autres communes	+ 32 183,97 €	Cet article concerne la participation des communes de résidence aux frais de fonctionnement de l'école pour les enfants de familles résidant en dehors de Beaulieu-sur-Dordogne. Cette variation est due à une augmentation des recettes constatées et au décalage comptable sur 2022 des participations de 3 communes concernant la précédente année scolaire.

AUTRES RECETTES

Chapitre 013 Atténuation de charges :

Ce chapitre comprend pour l'essentiel les remboursements des rémunérations en cas d'absence du personnel (maladie, congés maternité...) Il était en diminution sur 2022 : - 18 840,51 € par rapport à 2021.

Chapitre 70 Produits des services :

Sont constatés notamment sur ce chapitre le montant des ventes de prestations de services et produits afférents aux activités annexes (concessions cimetières, redevances d'occupation du domaine public, etc), les paiements effectués par les familles pour la restauration scolaire et la garderie, les ventes de tickets pour les balades en gabare, le stationnement sur l'aire de camping-car.

Article	Principales variations par rapport à 2021	Commentaires variation
70632 – Redevances à caractère de loisirs	+ 35 080,05 €	Cet article dont les recettes sont en hausse de manière significative en 2022 concerne les balades en gabare.
70323 - Redevance d'occupation du domaine public communal	+ 4 104,17 €	Les redevances d'occupation du domaine public à des fins commerciales ont été revues en 2022 par délibération du conseil municipal suite à la tarification spéciale approuvée en 2020 pour tenir compte de la perte de chiffres d'affaires engendrée par la crise sanitaire du COVID19.

Chapitre 75 Autres recettes de gestion courante :

Article	variation par rapport à 2021	Commentaires variation
752 - Revenus des immeubles	+ 3 751,26 €	La commune a signé une convention fin 2021 avec le camping HUTTOPIA pour l'utilisation de locaux communaux à des fins de stockage, il s'agit donc d'une recette nouvelle constatée en totalité sur l'exercice 2022.
7588 - Autres produits divers de gestion courante	- 25 466,64 €	Ce poste qui constate des provisions sur charges est en diminution. En 2021 la commune avait constaté des refacturations de charges plus importantes en raison de l'ouverture d'un centre de vaccination contre le COVID19.

SECTION D'INVESTISSEMENT

DEPENSES			
		Budget prévisionnel 2022	Compte administratif 2022
20	Immobilisations incorporelles	81 000,00 €	
21	Immobilisations corporelles	129 959,74 €	89 706,53 €
23	Immobilisations en cours	825 338,31 €	188 492,15 €
16	Emprunts et dettes assimilées	185 500,00 €	182 467,22 €
	Total dépenses financières	185 500,00 €	182 467,22 €
	Total dépenses réelles	1 221 798,05 €	460 665,90 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	5 000,00 €	
D00 1	Solde d'exécution reporté (Déficit)	245 447,12 €	
	Total dépenses de l'exercice	1 472 245,17 €	460 665,90 €

RECETTES			
		Budget prévisionnel 2022	Compte administratif 2022
13	Subventions d'investissement	377 533,39 €	102 440,04 €
20	Immobilisations incorporelles		
21	Immobilisations corporelles		10 000,00 €
10	Dotations Fonds divers et réserves	306 074,64 €	290 226,49 €
165	Dépôts et cautionnement reçus	3 500,00 €	1 737,87 €
	Total recettes financières	309 574,64 €	291 964,36 €
	Total recettes réelles	687 108,03 €	404 404,40 €
040	Opérations d'ordre de transfert entre sections	36 794,16 €	36 794,16 €
021	Virement de la section de fonctionnement	748 342,98 €	
	Total recettes de l'exercice	1 472 245,17 €	441 198,56 €

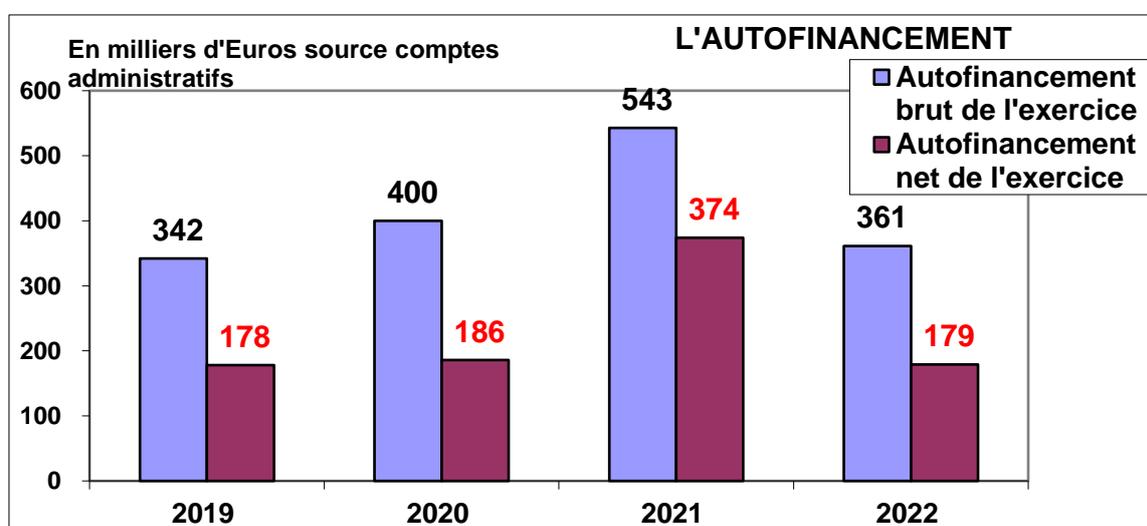
Les principaux travaux et acquisitions de l'année 2022 ont été les suivants :

- Arbustes et aménagement de jardins place Albert et rue Gontrand Royer
- Réfection de toiture et de porte au WC de l'Oustalou
- Achats de détecteurs de CO2 à l'école primaire dans le cadre du programme national visant à réduire les risques infectieux et notamment à lutter contre la transmission du Covid-19

- Panneaux (dont panneaux plus beaux villages de France)
- Travaux de réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement Avenue Léopold Marcou
- Matériel technique, vidéoprojecteur pour l'école, mobiliers extérieurs et pour la bibliothèque, illuminations de Noël, friteuse pour les marchés de pays
- Maîtrise d'œuvre pour le chevet de l'Eglise
- Frais d'étude et de travaux pour la rénovation des sanitaires de l'école maternelle
- Frais d'étude pour la réhabilitation de la salle polyvalente de Brivezac, pour le projet de terrain multisports
- Restauration d'un cartouche à l'abbatiale
- Travaux de voirie et de parking
- Travaux de basse tension et réseaux secs rue Emile Monbrial
- Travaux sur mur du cimetière à Brivezac

NIVEAU EPARGNE BRUTE ET EPARGNE NETTE

L'épargne brute ou capacité d'autofinancement (CAF) est l'excédent de ressources dégagé par la commune au niveau de sa section de fonctionnement qui peut être utilisé notamment pour rembourser des emprunts et/ou pour financer de nouveaux investissements. L'épargne nette est égale à l'épargne brute après déduction des remboursements de dette.



ENDETTEMENT

DETTE



Niveau d'endettement : Un emprunt à taux variable s'est terminé en 2022. Il reste 8 emprunts à taux fixe à rembourser.

Indicateur capacité de désendettement Cet indicateur (dette au 31/12 rapportée à l'épargne brute) répond à la question : en combien d'années une collectivité peut-elle rembourser sa dette si elle utilise pour cela son épargne brute ? On considère que la situation d'une collectivité est inquiétante lorsque le nombre d'années pour rembourser la dette avec son épargne brute est supérieur à 12 (cet indicateur est à relativiser en cas de dette récente).

Capital restant dû au 31/12/2022 : 1 309 947.14 € = 5,44 années
 Recettes- Dépenses réelles de fonctionnement 2022 = 1 746 011 € - 1 505 261.34 € = 240 749,66 €

Ratio encours de la dette /recettes réelles de fonctionnement : Ce ratio traduit le poids relatif de la dette par rapport aux capacités budgétaires. Un ratio inférieur à 1 laisse supposer des marges de manœuvre financière.

$\frac{1\ 309\ 947.14\ €}{1\ 746\ 011\ €} = 0,75$

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

BUDGET ANNEXE ECO LOTISSEMENT LA MICHOUNE

	Exercice 2022
Résultat section de fonctionnement de l'exercice	-20 033,77 €
Résultat de clôture fonctionnement (exercice + résultat reporté n-1)	0 €
Résultat section d'investissement de l'exercice	20 033,77 €
Résultat cumulé investissement (exercice + résultat reporté n-1)	-365 631,03 €
Besoin (-) ou excédent de financement section d'investissement avec RAR (restes à réaliser)	-365 631,03 €
Résultat définitif ensemble du budget	-365 631,03 €

Commentaires

Des écritures comptables de stock ont été passées pour diminuer le stock de terrains à vendre du montant d'une subvention perçue en 2022. 6 lots sont à vendre dans ce lotissement au tarif de 14 € le m².

COMPTE ADMINISTRATIF 2022

BUDGET ANNEXE LE RETAILLOU

	Exercice 2022
Résultat section de fonctionnement de l'exercice	0 €
Résultat de clôture fonctionnement (exercice + résultat reporté n-1)	0 €
Résultat section d'investissement de l'exercice	0 €
Résultat cumulé investissement (exercice + résultat reporté n-1)	-122 653,40 €
Besoin (-) ou excédent de financement section d'investissement avec RAR (restes à réaliser)	-122 653,40 €
Résultat définitif ensemble du budget	-122 653,40 €

Commentaires

Il n'y a aucune réalisation sur l'exercice. On retrouve dans le résultat le stock de terrains. 7 lots sont à vendre dans ce lotissement au tarif de 14 € le m².